

---

# ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE NORMANDIE

DÉLÉGATION DE POUVOIRS CONSENTIE PAR DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 05 OCTOBRE 2017

---

## AUGMENTATION DE L'ENVELOPPE PROJET

---

DEMANDE D'INTERVENTION :	Ville d'HEROUVILLE SAINT CLAIR (Département du Calvados - Communauté Urbaine Caen la Mer)
DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL :	<u>11 mars 2019</u> , sollicitant l'intervention de l'EPF et s'engageant au rachat des biens dans le délai de 5 ans,
SITUATION DES BIENS :	Vaste ensemble immobilier en nature de friche représentant une surface totale d'environ <u>20ha 97a 66ca</u> , cadastré sur le territoire communal, sections <b>CC 8 (p)</b> , <b>7, 6(p)</b> , <b>BZ 1(p)</b> , et <b>DPM Partie 1</b> (98 908 m <sup>2</sup> ) Document d'arpentage en cours - déclassement effectué, <b>DPM Partie 2</b> (78 m <sup>2</sup> ) Non déclassée (procédure en cours).
URBANISME :	Zone AUe au PLU : zone destinée à recevoir un aménagement d'ensemble concerté et cohérent à moyen ou long terme de type activité industrielle de production, d'entrepôts liés principalement à l'activité portuaire ou aux loisirs nautiques [...].
PROJET :	Biens destinés à être inclus dans la ZAC communale de la Presqu'île hérouvillaise destinée, principalement, à la construction de logements. Le projet prévoit la réalisation de 1 274 logements avec une densité de 56 logements à l'hectare.
COMITÉ D'ENGAGEMENT :	<b>12 septembre 2019 - Avis favorable à l'augmentation de l'enveloppe projet.</b>
PROPRIÉTAIRES :	Ville d'HEROUVILLE SAINT CLAIR - Communauté Urbaine CAEN LA MER - Ports de Normandie
ÉVALUATIONS DOMANIALES :	<u>19 février et 27 juin 2019</u>
IMPUTATION :	Compte n° 901 112 - HEROUVILLE SAINT CLAIR "PIM PRESQU'ILE" Enveloppe projet : <u>+ 336 120 €</u> (enveloppe globale : 1 062 970 €)

ROUEN le 16 septembre 2019

Le Directeur Général  
de l'EPF Normandie,

Gilles GAL

**l'Adjoint au Secrétaire Général  
pour les Affaires Régionales  
chargé du pôle "politiques publiques"**

**Dominique LEPETIT**

**23 SEP. 2019**